

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET
DES FINANCES

0019
Arrêté N°2018-MS/SG/DAF

portant modificatif des crédits budgétaires du
programme 057 du Ministère de la Santé, exercice
2018.

Ministre de la Santé

Visa CF NS OOM



- VU la Constitution;
- VU le Décret N° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 2016-003/PRES/ PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret N° 2017-075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU la Loi Organique N°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances ;
- VU le décret 2016-245/PRES/PM du 21 avril 2016 promulguant la loi organique N°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances ;
- VU le Décret N°2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- VU le Décret N°2016-599/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant régime juridique applicable aux comptables publics ;
- VU le Décret N° 2016-600/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- VU le Décret N°2016-601/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant cadre conceptuel de la comptabilité de l'Etat ;
- VU le Décret N°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant tableau des opérations financières de l'Etat ;
- VU le Décret N°2017-182/PRES/PM/MINEFID/ du 10 avril 2017 portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics ;
- VU le Décret N°2017-0106/PRES/PM/MINEFID du 13 mars 2017 portant régime juridique des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics ;
- VU la loi N°052-2017/AN du 27 novembre 2017 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018 ;
- VU le décret N° 2017-1258/PRES du 29 décembre 2017 promulguant la loi N°052-2017/AN du 27 novembre 2017 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018 ;
- VU le Décret N°N°2016-753/PRES/PM/MS du 16/08/0016 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- VU la lettre n°N°2018-0037/MS/SG/DAF/SEB du 08/01/18.

ARRETE:

ARTICLE 1: Est créé au budget de l'Etat, exercice 2018, la ligne budgétaire ci-après:

Sect	Prog	Action	Chapitre	Activité	Art	Parag	SF	
21								Ministère de la Santé
	057							Pilotage et soutien des services du Ministère de la Santé
		05701						Pilotage, coordination des actions du Ministère de la Santé et collaboration intersectorielle
			1008000311					Direction de l'Administration et des Finances
				0570112				Assurer le fonctionnement des centres de santé et de promotion sociale
					63	639	000	Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires

ARTICLE 2: Les prévisions du budget de l'Etat, exercice 2018 ci - après sont modifiées ainsi qu'il suit :

Section Programme Action Chapitre Activité Paragraphe	Prévisions initiales		Annulations		Ouvertures		Prévisions révisées	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Ministère de la Santé	58 742 130 000	214 768 470 000	0	230 134 268	0	230 134 268	58 742 130 000	214 768 470 000
Prog. 057 Pilotage et soutien des services du Ministère de la Santé	2 550 389 000	29 453 653 000	0	230 134 268	0	230 134 268	2 550 389 000	29 453 653 000
Act. 05701 Pilotage, coordination des actions du Ministère de la Santé et collaboration intersectorielle	0	17 393 478 000	0	0	0	230 134 268	0	17 623 612 268
Chap. 1008000311 Direction de l'Administration et des Finances	0	290 243 000	0	0	0	230 134 268	0	520 377 268
Activ. 0570112 Assurer le fonctionnement des centres de santé et de promotion sociale			0	0	0	230 134 268		
Parag. 639 SF. 000 Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires	0	0	0	0	0	230 134 268	0	230 134 268
Act. 05703 Gestion des ressources financières et matérielles	0	6 703 608 000	0	230 134 268	0	0	0	6 473 473 732
Chap. 1008000311 Direction de l'Administration et des Finances	0	5 653 608 000	0	230 134 268	0	0	0	5 423 473 732
Activ. 0570303 Assurer les frais d'eau et d'électricité du Ministère	0	5 212 527 000	0	230 134 268	0	0	0	4 982 392 732
Parag. 605 SF. 000 Eau, électricité, gaz et autres sources d'énergie	0	5 212 527 000	0	230 134 268	0	0	0	4 982 392 732



ARTICLE 3 Ministre de la Santé, le Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Ministère de la Santé, le Responsable de programme 057, le DAF et l'agent comptable ministériel sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS:

ORIGINAL	1	RP/ 057	3
PRES/FASO	1	SG	6
SECRET/GGCM	2	D.P.B.	2
I.G.F.	2	D.O.C.	2
D.G.B.	2	D.E.B.	2
D.G.T.C.P.	6	J.O.	2
D.G.C.M.E.F	2	ARCHIVES	2
DAF	2		

Ouagadougou, le **15 JAN 2018**

Professeur Nicolas MEDA

Officier de l'Ordre National

